



La Circulation à Chatillon sur Chalaronne

Etude n° 1 :

Avenue Jean Jaurès

PREAMBULE

Cette démarche sur la circulation dans Châtillon sur Chalaronne se veut constructive et participative.

Elle vise deux objectifs :

1. Opérer un recensement des problèmes de circulation et de déplacement quartier par quartier
2. Proposer à la Mairie des scénarii pour améliorer l'existant et réduire les risques pour les usagers

Sommaire

1. **Objet du document et périmètres étudiés**
2. **Les actions déjà réalisées**
3. **Etat des lieux : circulation automobile, trottoirs & déplacements piétons, embellissement**
4. **Synthèse de l'existant**
5. **Scénarii d'évolution**
6. **Questions/réponses**
7. **Annexes**

1- Objet du document et périmètres étudiés

En relation avec le projet d'écluse annoncée dans le BM n° 41

Proposer une réflexion globale d'aménagement selon 4 axes

Axe n° 1 : Apaiser et ralentir la circulation des véhicules (voitures, poids-lourds, 2 roues) sans créer de gêne supplémentaire aux usagers

Axe n° 2 : Sécuriser le déplacement des piétons

Axe n° 3 : Limiter la circulation de transit des poids lourds

Axe n° 4 : Embellir l'entrée de la ville → Tour De France 2023

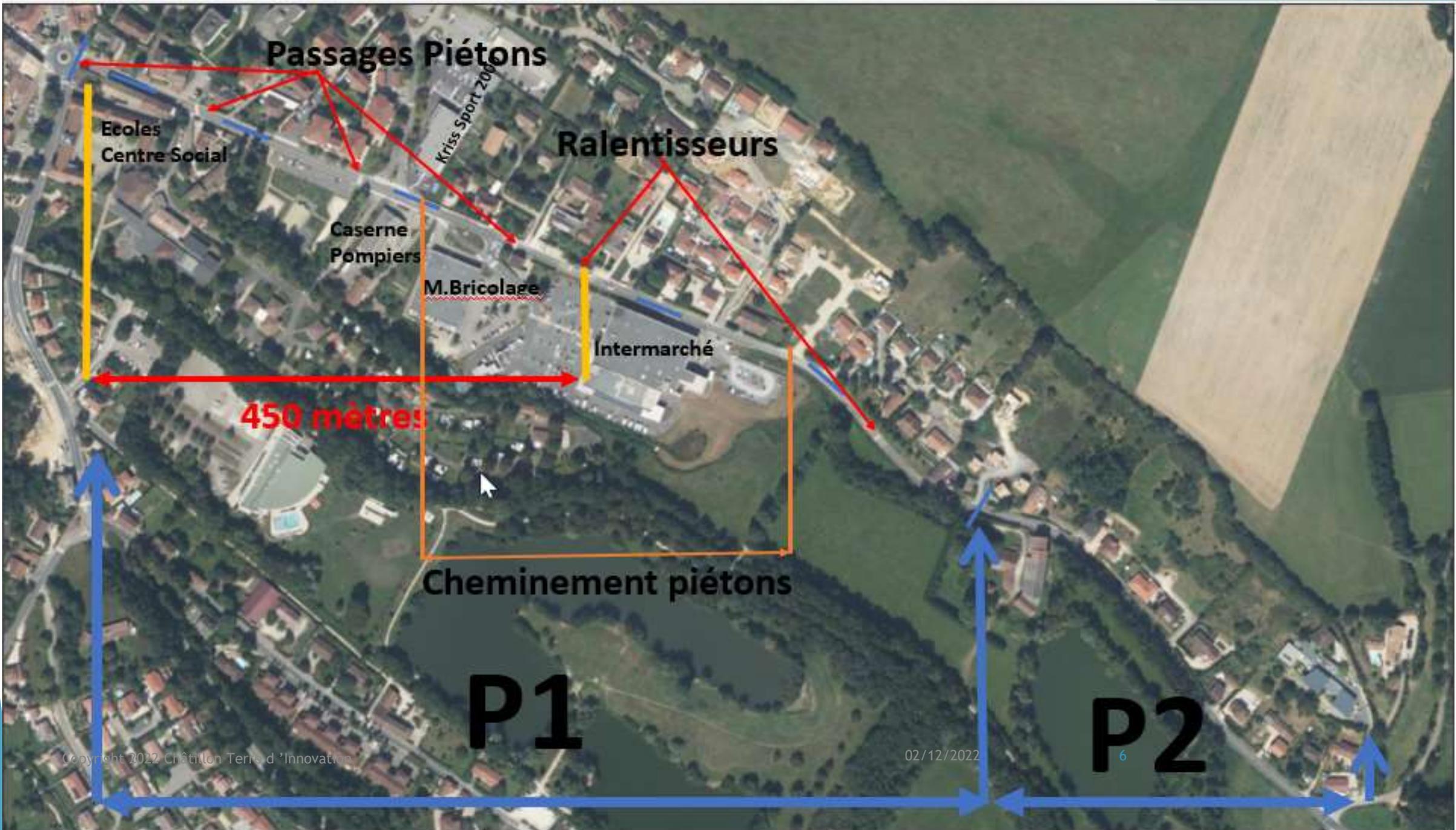


1- Objets du document et périmètres étudiés

Deux périmètres étudiés

P1-Du rondpoint avec l'avenue Clément DESORMES jusqu'au 814 de l'avenue, à l'entrée du lotissement

P2- Entre le 814 de l'avenue et l'entrée de ville : croisement des routes de Marlieux-Montaplan-Grobon



Passages Piétons

Ecoles
Centre Social

Kriss Sport 2000

Ralentisseurs

Caserne
Pompier

M.Bricolage

Intermarché

450 mètres

Cheminement piétons

P1

P2

2- Actions déjà réalisées

Différentes actions déjà entreprises auprès de la mairie avec quelques réalisations à la clé

- **5 octobre 2020** : réunion et présentation (en présence de JF JANNET et Jacky LEGRAS) d'un document d'état des lieux et rédaction d'un premier plan d'action; mis à jour le 23 mars 2021 avec les actions réalisées par la mairie
- **23 mars 2021** : réunion organisée à la demande de la mairie suite à la pétition contre les rodéos motos : évocation déjà de la mise en place de feux tricolores et d'une écluse. Pas de suite
- **25 avril 2021** : mail à la mairie proposant d'inclure dans ses réflexions la mise en place de feux tricolores sur le modèle de celui implanté à Villette sur Ain. Pas de suite

3- Etat des lieux de la circulation automobile (1)

Des flux de circulation de 3 types

- **Transit PL** : depuis la D1083 (Route Lyon-Bourg-en-Bresse) via Marlieux
 - Chemin le plus court permettant d'optimiser les coûts de carburant, d'autoroute et le temps de transport.
 - Exemple : Desserte de la plateforme logistique de Carrefour à St-Jean de Veyle, avec un projet d'agrandissement en cours (enquête publique)
 - ...
- **Locaux VL-PL** : avec la D1083 (Route Lyon-Bourg-en-Bresse) via Marlieux
 - Déplacements domicile-travail
 - Desserte locale de la zone industrielle et accès aux commerces du centre ville
 - Desserte de l'école et du centre social La Passerelle
 - Accès des clients aux centres commerciaux (M. Bricolage, Intermarché, Station-service, Sport 2000, Krys, clinique vétérinaire, ...)

3- Etat des lieux de la circulation automobile (2)

A ce jour pas de connaissance de comptage récent des flux de circulation

- Quelques éléments (à parfaire) recueillis sur le trafic généré par l'accès aux centres commerciaux

Nombre de passage en caisse hebdomadaire sur une période représentative de leur activité, pour chacune des grandes surfaces.

Remarque : ces données ne représentent que des moyennes hebdomadaires mais sont intéressantes à plusieurs titres :

- La zone de chalandise de ces commerces est très étendue donc les clients utilisent en très grande majorité un véhicule automobile
 - Nous retiendrons **95%** des achats réalisés avec l'utilisation d'un véhicule
- Chaque passage en caisse correspond à **un aller-retour de véhicule** sur l'avenue et/ou l'avenue R. SARBACH et permet d'estimer la moyenne journalière du nombre de véhicule
- Les périodes de pointe des fins de semaine ne sont pas connues

COMMERCES	PERIODE MESUREE	AMPLITUDE PERIODE	NOMBRE DE TICKETS SUR LA PERIODE	MOYENNE JOURNALIERE DU NOMBRE DE VEHICULE
Intermarché Magasin		6,5 jours : Lundi - Vendredi 8h30-20h ; dimanche 9h00-12H30	11000	$11000 \times 2 / 6,5 \text{ j} \times 95\% = 3200$
Intermarché Station-service		Lundi-dimanche 24H/24	Non disponible	Non mesurable
M. Bricolage	Mai 2022	6 jours : Lundi matin 9h-samedi soir 19H	1585	501
Kris				
Sport 2000				
Clinique vétérinaire				
Marché aux affaires				

A compléter

3- Etat des lieux de la circulation automobile (3)

Périmètres P1 & P2 : Des dispositifs de ralentissement de la vitesse en nombres très insuffisants :

- **Entrée de ville route de Marlieux**
 - Pas de dispositif de ralentissement ni de radar pédagogique
 - Un panneau indicateur de présence de ralentisseur à 300 mètres et de limitation de vitesse à 30 km/h
 - ➔ Les véhicules peuvent rouler à 80km/h jusqu'au premier ralentisseur dans une zone limitée réglementairement à 50 km/h
 - Un brise-vitesse à hauteur du lotissement de La Chalaronne
 - Un brise-vitesse à la hauteur magasin Intermarché et du numéro 431 de l'avenue
 - Puis une distance de 450 mètres jusqu'au rond-point avec l'avenue Clément Désormes sans aucun dispositif de ralentissement, ni panneau indicateur de limitation de vitesse,
 - Une signalisation au sol en pointillée autorisant les dépassements.

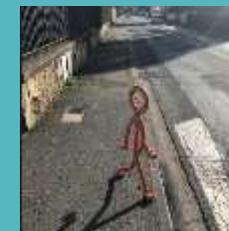
3- Etat des lieux de la circulation automobile (4)

Périmètres P1 & P2 : Des dispositifs de signalisation des piétons, école et enfants en nombres insuffisants

- Un feu orange clignotant, **de très faible intensité et peu visible** (à hauteur du n° 135 de l'avenue) signalant la traversée de piétons
- Absence de panneaux de signalisation de l'école
- Un personnage très peu visible, de la hauteur d'un enfant, implanté en bordure de trottoir (à hauteur du n° 101 de l'avenue) à hauteur du passage piéton de l'école

Passages piétons

- **Périmètre P1** : Quatre passages avec un marquage au sol partiellement effacé
- **Périmètre P2** : Aucun en entrée de ville rendant la traversée piétonne très dangereuse



3- Etat des lieux des trottoirs et cheminements piétons

Périmètre P1 :

- **Trottoirs :**
 - Des revêtements de trottoirs endommagés (nids de poules, flaques d'eau, ...)
 - Des largeurs non conformes et une absence de continuité qui impose d'emprunter la route induisant des risques d'accident avec les véhicules
 - Des trottoirs servant trop souvent au stationnement
- **Cheminements piétons**
 - Des revêtements peu ou pas entretenus

Périmètre P2 :

- Absence totale de cheminement piétons et de trottoir de part et d'autre de l'avenue malgré la création de nouvelles constructions
- les déplacements piétons sur cette portion de l'avenue s'avèrent extrêmement difficiles et dangereux : [vidéo traduisant cette situation](#)

4- Etat des lieux de l'embellissement

Périmètres P1 et P2 :

- Peu ou pas de mise en valeur en comparaison avec les autres entrées de la ville !!

4- Synthèse de l'existant

Tous ces éléments réunis ne permettent pas d'offrir le niveau de sécurité attendu pour l'avenue

- Risque très élevé pour les piétons (enfants de l'école et du centre social, adultes, cyclistes et personnes à mobilité réduite) lors de leurs déplacements
- Excès de vitesse des véhicules, avec des dépassements autorisés mais dangereux, et inappropriés
- Circulation de transit de poids-lourd de très gros tonnage
- Rodéos et courses de vitesse de 2 roues (circuit avenue Jean Jaurès, rue Sarbach, avenue de Montpensier)
- Surplus d'émission de CO2 et de particules fines
- Nuisances sonores élevées

5- Scénarii d'évolution

Scénarii d'évolution

- Chaque scénario (avec ses avantages/inconvénients) est rattaché à l'un ou l'autre des périmètres étudiés **P1** ou **P2**

Avec trois constantes de bases intégrées par défaut dans chaque scénario :

- *Limitation de la vitesse à 30 km/h sur la totalité de l'avenue*
- *Marquage au sol interdisant tout dépassement*
- *Elargissement des passages piétons existant pour créer un effet visuel incitant au ralentissement*

Les scénarii proposant la mise en place de feux tricolores s'appuient sur l'implantation de feux micro-régulés ou de feux verts récompenses (cf annexe 7 pour descriptif)

5- Scénarii d'évolution Axe 1

Axe n° 1

Apaiser et ralentir la circulation de tous les véhicules
sans créer de gêne supplémentaire aux usagers

5- Scénarii d'évolution Axe 1

Axe n°1 - Périmètre 1 : Apaiser et ralentir la circulation des véhicules

Scénario 1

implantation d'une écluse devant le chemin du Moulin (Projet Mairie)



- Ralentissement intermittent
- Faible cout financier



Illusion l'amélioration de la sécurité car :

- Faible efficacité en l'absence de trafic
- Franchissement possible à pleine vitesse
- Risques de collision et d'altercations si accélération de la vitesse à l'approche du véhicule prioritaire arrivant en sens inverse
- Réduction de la vitesse sur une portion limitée de l'avenue
- Peu d'amélioration de la sécurité des piétons

5- Scénarii d'évolution Axe 1

Axe n°1 - Périmètre 1 : Apaiser et ralentir la circulation des véhicules

Scénario 2

Implantation de feux comportementaux dit « feux micro-régulés » devant le chemin du Moulin et d'un giratoire devant la caserne des pompiers et le camping



- Feux : Régulation de la vitesse
- Feux : Sécurisation des traversées piétons
- Giratoire : régulation des flux avec l'intersection de l'avenue R.Sarbach et des sorties pompiers et camping
- Feux : Verbalisation possible en cas d'infraction
- Feux : faible cout financier



- Giratoire : coût élevé

5- Scénarii d'évolution Axe 1

Axe n°1 - Périmètre 1 : Apaiser et ralentir la circulation des véhicules

Scénario 3

Implantation de feux comportementaux dit « feux micro-régulés »
devant le chemin du Moulin et la caserne des pompiers/camping



- Régulation de la vitesse
- Sécurisation des traversées piétons
- Régulation des flux avec l'intersection de l'avenue R.Sarbach et des sorties pompiers et camping
- Verbalisation possible en cas d'infraction
- Faible cout financier



5- Scénarii d'évolution Axe 1

Axe n°1 - Périmètre 2 : Apaiser et ralentir la circulation des véhicules

Scénario 4

Implantation de feux comportementaux dit « feux micro-régulés » au croisement des routes de Marlieux/Montaplan/Grobon
Création d'un passage piéton



- Régulation de la vitesse
- Sécurisation des traversées piétons et des nombreux randonneurs utilisant l'axe Le Pontet-Montaplan
- Verbalisation possible en cas d'infraction
- Faible cout financier



5- Scénarii d'évolution Axe 1

Axe n°1 - Périmètre 2 : Apaiser et ralentir la circulation des véhicules

Scénario 5

Implantation d'un feu vert récompense à l'entrée de la ville
Création d'un passage piéton



- Très fort ralentissement de la vitesse : le feu reste au rouge si le véhicule est au-delà de la vitesse maximum autorisée
- Sécurisation des traversées piétons et des nombreux randonneurs utilisant l'axe Le Pontet-Montaplan
- Verbalisation possible en cas d'infraction
- Faible cout financier



- Pas de dispositif de feux sur les routes Montaplan/Grobon
- Sécurisation moindre de la traversée des piétons

5- Scénarii d'évolution

Axe n° 2

Sécuriser le déplacement de piétons

5- Scénarii d'évolution Axe 2

Axe n°2 - Périmètre 1 : Sécuriser le déplacement de piétons

Les actions à entreprendre au plus tôt sans autre alternative :

- Réaliser l'alignement au droit de la propriété de Mme DELAHAYE pour assurer la continuité du trottoir avec une largeur suffisante pour permettre le croisement des piétons
- Procéder à une réfection complète du revêtement goudronné des trottoirs de chaque côté de l'avenue
- Devant l'immeuble les Tilleuls, déplacer les 4 bacs à fleurs en bordure de trottoir (trottoir inondé par la pluie)
- Procéder à une réfection complète du cheminement piéton existant à partir du n° 267
- Prolonger le cheminement piéton jusqu'au 814 de l'avenue : l'emprise disponible au sol le permet

5- Scénarii d'évolution Axe 2

Axe n°2 – Périmètre 2 : Sécuriser le déplacement de piétons

Etude de faisabilité à réaliser pour la prolongation du cheminement piéton entre le n° 814 de l'avenue et l'entrée de la ville

Scénario 6

Création d'un cheminement piéton sécurisé du coté des numéros impairs à partir du n° 814 jusqu'à l'entrée de la ville



- Dans le contexte de la création de nouveaux lotissements, permettra aux piétons et aux riverains de se déplacer à pied et en toute sécurité depuis l'entrée de la ville jusqu'au centre ville



- Emprise au sol limitée ou quasiment inexistante selon les endroits
- Présence de caniveau d'écoulement des eaux à buser pour créer le cheminement

5- Scénarii d'évolution

Axe n° 3

Limiter la circulation de transit des poids-lourds

5- Scénarii d'évolution Axe 3

Axe n°3 : limiter la circulation de transit des poids-lourds

Scénario 7

Prise d'un arrêté municipal interdisant pour l'ensemble de la commune, le transit des poids-lourds de plus de 3,5T sauf desserte locale



- Réduction importante de la circulation de transit PL sur l'ensemble de la commune
- Réduction des bouchons associés à la présence des PL dans des rues de très faible largeur (rue Gambetta,...)
- Augmentation de la sécurité de déplacements des piétons et cyclistes
- Réduction des émissions de CO2, de particules fines et des nuisances sonores
- **Pas d'investissement financier**



- La préfecture peut rejeter l'arrêté municipal car il s'agit d'une route départementale

5- Scénarii d'évolution

Axe n° 4

Embellir l'entrée de la ville



5- Scénarii d'évolution Axe 4

Scénario 8	
Le projet de transformation du camping avec un impact positif sur le nombre de touristes, rend nécessaire cet embellissement	
	
<ul style="list-style-type: none">• Embellissement identique à celui des autres entrées• Image cohérente de la ville en matière de fleurissement et embellissement 	

5- Récapitulatif scénarii

Axe	P	S	Descriptif	MEO	EFFI	COUT
1 - Apaiser et ralentir la circulation des véhicules	1	1	Implantation d'une l'écluse devant le chemin du Moulin (Projet Mairie)	***	*	€
	1	2	Implantation de feux comportementaux dit « feux micro-régulés » devant le chemin du Moulin et d'un giratoire devant la caserne des pompiers et le camping	**	**	€€€
	1	3	Implantation de feux comportementaux dit « feux micro-régulés » devant le chemin du Moulin <u>et</u> la caserne des pompiers/camping	***	***	€€
	2	4	Implantation de feux comportementaux dit « feux micro-régulés » au croisement des routes de Marlieux/Montaplan/Grobon Création d'un passage piéton	***	***	€€
	2	5	Implantation d'un feu vert récompense à l'entrée de la ville Création d'un passage piéton	***	***	€€
2 - Sécuriser le déplacement des piétons	1		Actions à entreprendre au plus tôt sans autre alternative	****	***	€
	2	6	Création d'un cheminement piéton sécurisé du coté des numéros impairs à partir du n° 814 jusqu'à l'entrée de la ville	*	***	?
3 - Limiter le transit PL	Ville	7	Prise d'un arrêté municipal interdisant pour l'ensemble de la commune, le transit des poids-lourds de plus de 3,5T sauf desserte locale	****	****	0 €
4 - Embellir l'entrée de ville	1-2	8	Le projet de transformation du camping avec un impact positif sur le nombre de touristes, rend nécessaire cet embellissement	****	****	€

6- Questions / Réponses

Merci de votre attention 😊



7- Annexes Feux micro-régulés/feux verts récompense

Feux micro-régulés

- La micro-régulation est une famille de stratégies qui agit à l'intérieur du cycle de fonctionnement des feux pour l'adapter aux arrivées individuelles de véhicules et de piétons.
- Lorsqu'elle comporte un repos au rouge pour les véhicules et une détection anticipée des véhicules, cette stratégie présente de nombreux avantages.

Intérêt de la stratégie

- Appliquée à un carrefour à feux ou à un passage piéton géré par feux, elle corrige les aspects négatifs des feux aux heures creuses.

Points positifs :

- Une réduction des franchissements de rouge
- Moins de prise de vitesse en fin de vert car la plupart des véhicules passent de fait en début de vert
- Un passage plus fluide au feu avec une réduction des arrêts de véhicules
- Une réduction des nuisances sonores et de la consommation énergétique liée aux freinages aux feux



Ce dispositif n'est pas associé à une détection de la vitesse du véhicule = ne doit pas être confondu avec le feu-vert récompense

7- Feux micro-régulés/feux verts récompense

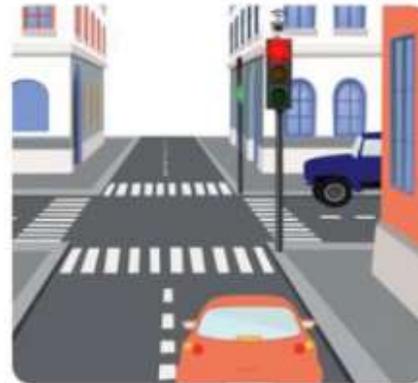


Les feux comportementaux: « feux micro-régulés »

**FEUX MICRO-
RÉGULÉS**
**EN CARREFOUR
OU SUR
PASSAGE
PIÉTON**



Le capteur détecte l'arrivée d'un véhicule: **LE FEU PASSE AU VERT**, car il n'y a aucun autre usager à l'intersection (véhicule ou piéton).



Le capteur détecte l'arrivée d'un véhicule: **LE FEU NE PASSE PAS AU VERT**, car un autre usager (véhicule ou piéton) est arrivé en premier à l'intersection.



Même règle sur un passage piéton sans carrefour.

7- Feux micro-régulés/feux verts récompense

Feux vert récompense :

- Le feu est rouge et passe au vert pour les véhicules roulant à la bonne vitesse.

Intérêt de la stratégie

- Implanté dans un contexte adapté, le feu vert-récompense est un outil pédagogique, bien accepté qui donne de bons résultats.



Les stratégies dites de rouge sanction (le feu est vert et passe au rouge si le véhicule ne roule pas à la bonne vitesse) sont interdites d'emploi.

7- Feux micro-régulés/feux verts récompense



Les feux comportementaux : « Vert récompense »

**FEU VERT
RÉCOMPENSE**
**EN SECTION
COURANTE**



JAMAIS
de FEU VERT
RÉCOMPENSE en
carrefour ou sur
passage piéton